

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2033

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud (CBELS) pour son programme d'actions 2011**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2033**

commission principale : développement économique

objet : **Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud (CBELS) pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La gestion des ressources humaines, un enjeu pour les entreprises

La territorialisation de l'action économique de la Communauté urbaine de Lyon est une priorité dans la stratégie de développement économique. Cette action permet notamment de mieux connaître les attentes des entreprises et leurs préoccupations au quotidien. Parmi celles-ci, figure, notamment, la gestion de leurs ressources humaines. En effet, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), les problématiques d'embauche (identification du besoin, établissement des fiches de poste, recrutement), d'intégration des salariés dans l'entreprise, de gestion prévisionnelle de l'emploi, voire d'organisation interne aux entreprises sont des aspects souvent mal ou partiellement traités. Or, ils contribuent à leur efficacité économique et à leur adaptabilité dans un contexte économique difficile.

Afin de répondre à cette problématique, le Conseil régional a développé, depuis 2007, un dispositif d'accompagnement des entreprises sur le volet "gestion des ressources humaines" (Securise'ra) destiné aux entreprises et aux établissements de moins de 250 salariés, avec une priorité pour les entreprises et les établissements de moins de 50 salariés.

Ce dispositif intervient sur les thèmes suivants :

- le recrutement et l'intégration de nouveaux salariés,
- la lutte contre les discriminations à l'embauche,
- la mobilité des salariés et la promotion professionnelle et sociale,
- la gestion des âges et la transmission des savoirs,
- la lutte contre toutes les situations de précarité,
- l'accompagnement des opérations de mutation.

Pour cela, Securise'Ra met à disposition des entreprises des jours consultants pour élaborer des diagnostics individuels et les accompagner dans leurs projets de gestion des ressources humaines grâce à des interventions individualisées ou collectives.

Afin de décliner ce dispositif, une structure est désignée animatrice du dispositif Securise'Ra au sein de chaque contrat territorial emploi formation (CTEF). Cette structure d'animation a pour mission :

- de mettre en place les plans d'actions définis par le contrat territorial emploi formation (CTEF) en intégrant les objectifs fixés par la Communauté urbaine pour renforcer les synergies avec ses politiques de développement économique : quelles entreprises cibles ? quels besoins en ressources humaines sur le territoire ? quels grands objectifs assignés sur le territoire en terme d'amélioration de la gestion des ressources humaines ?,
- d'assurer la communication auprès des PME : mise en place d'outils de communication, implication des partenaires, sensibilisation des chefs d'entreprises,
- de mettre en relation les entreprises avec les cabinets conseils mandatés par le Conseil régional, valider le cahier des charges de l'intervention, faire le suivi des diagnostics, réceptionner les bilans.

La déclinaison de cette action sur la Communauté urbaine

Afin de mettre en œuvre ce dispositif sur son territoire et de proposer aux entreprises un nouveau service, la Communauté urbaine a décidé d'intégrer cette action au contrat d'agglomération et a développé cette action sur l'ensemble de son territoire. La Communauté urbaine anime avec la Région ce dispositif sur l'agglomération en lien avec ses objectifs stratégiques. A cette fin, la Communauté urbaine a conventionné annuellement, depuis 2007, avec trois structures locales pour assurer cette animation locale et cette diffusion auprès des entreprises. La couverture territoriale retenue est la suivante :

- CTEF Rhône ouest : Techlid pour les conférences des maires Nord ouest et Val d'Yzeron ; Comité de bassin d'emploi Lyon sud pour la conférence Lônes et Coteaux du Rhône,
- CTEF est : Comité de bassin d'emploi Lyon sud pour la conférence des maires de Portes du sud, Portes des Alpes et Rhône amont,
- CTEF centre et nord : association Alliés pour les conférences des maires de Lyon et Plateau Nord.

La présente délibération propose le programme d'actions 2011.

Mise en œuvre sur le CTEF Est et CTEF Rhône ouest

L'animation du dispositif Securise'Ra sur une partie du CTEF Rhône ouest (conférences des maires Lônes et Coteaux du Rhône) et sur le CTEF est (conférences de maires Portes des Alpes, Rhône amont, Portes du sud et ville de Villeurbanne) est assurée par l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud (CBELS) :

- animer le dispositif régional ressources humaines Securise'Ra à destination des PME-PMI,
- mobiliser de manière individuelle et collective des entreprises pour les impliquer dans le dispositif Securise'Ra,
- assurer la gestion administrative du dispositif et suivi des consultants et des entreprises en bénéficiant,
- développer une ingénierie sur les actions collectives à partir de besoins d'entreprises ou de prescriptions des partenaires (Communauté urbaine, contrat territorial emploi formation),
- capitaliser à partir des actions menées et des besoins détectés,
- rendre compte des résultats et du bilan des actions.

Bilan de l'action depuis mars 2007 sur l'ensemble du CTEF Rhône ouest

- 141 TPE et PME mobilisées sur 142 accompagnements individuels et 19 actions collectives. Certaines entreprises ont bénéficié au cours des dernières années de plusieurs accompagnements sur des thématiques différentes,

- les thématiques principales d'accompagnement sont le recrutement, la gestion des âges et transmission des savoirs et l'accompagnement des mutations,

- ces accompagnements ont représenté 636 jours consultants pour un budget financé par la Région à hauteur de 780 873 € et pour une participation annuelle de la Communauté urbaine de 60 000 € dont 30 000 € pour l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud et 30 000 € pour Techlid.

Bilan de l'action depuis mars 2007 sur l'ensemble du CTEF est

79 TPE et PME mobilisées sur 82 accompagnements individuels et 7 actions collectives. Certaines entreprises ont bénéficié au cours des dernières années de plusieurs accompagnements sur des thématiques différentes.

Les thématiques principales d'accompagnement sont l'accompagnement des mutations et accessoirement la lutte contre les discriminations.

Ces accompagnements ont représenté 309 jours consultants pour un budget financé par la Région de 381 229 € pour une participation annuelle de la Communauté urbaine de 60 000 € à l'association Comité de bassin d'emplois Lyon sud.

Objectifs 2011

- 50 entreprises accompagnées sur le CTEF est et 20 entreprises sur le CTEF Rhône ouest,
- privilégier des actions ciblées pour développer les emplois verts, soutenir les jeunes entreprises en développement, accompagner les entreprises sous-traitantes, soutenir les entreprises en phase de restructuration liée à des paliers de croissance ou des réorganisations économiques,
- 2 actions collectives à développer en lien avec les actions cibles pour le CTEF est et 1 action collective pour le CTEF Rhône ouest,
- co-animer les commissions ressources humaines des contrats territoriaux emploi formation du CTEF Rhône ouest,
- participer aux 5 ateliers d'analyse de la pratique organisés et animés par la Communauté urbaine, pour mutualiser les informations, faire un reporting des actions en cours et renforcer la professionnalisation,
- respecter la charte de mise en œuvre des actions pour favoriser les actions collectives inter-CTEF, à vocation d'agglomération,
- offrir aux entreprises du territoire un service structuré en matière de gestion des ressources humaines, intégré à l'offre de service aux entreprises de la Communauté urbaine.

Financement

La Communauté urbaine a accordé à l'association CBELS, pour l'année 2010, la somme de 90 000 € et souhaite reconduire, pour l'exercice 2011, sa contribution financière pour la mise en œuvre de cette action, à hauteur de 90 000 €. Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016.

Indicateurs de résultats

Il est prévu dans la convention les indicateurs de résultats suivants :

- les modalités d'animation et de gouvernance du projet mises en place,
- la réalisation d'au moins 2 actions collectives sous réserve des objectifs et des choix de la commission ressources humaines du CTEF Est et des choix de la commission ressources humaines du CTEF Rhône ouest,
- l'accompagnement de 50 entreprises sur le CTEF Est et de 20 entreprises sur le CTEF Rhône ouest ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud pour son programme d'actions 2011 dans le cadre de la mise en place d'une animation et d'un travail autour des ressources humaines et de la gestion prévisionnelle des emplois à l'échelle du CTEF Est et du CTEF Rhône ouest,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Comité de Bassin d'emploi Lyon sud définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 90 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 851 - selon l'échéancier suivant : 72 000 € à réception du certificat de notification de la convention, le solde de 18 000 € sur envoi d'un appel de fonds et au vu du bilan des actions au 31 juin 2011, du compte-rendu financier et du compte de résultat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.